

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DFPE 18 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e) pour son activité « Le Café des Enfants ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et convention avec l'association « Cafézoïde » (19e) pour son activité « Le Café des Enfants » ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 15 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Cafézoïde » (19e) pour son activité « Le Café des Enfants ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 24.000 € est attribuée à l'association « Cafézoïde » (14445 - 2016_05199).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO